



LONG SEJOUR 2021

Ce document nous aidera à vous trouver une place adéquate pour votre escale
Ceci n'est pas une réservation et ne donne pas obligatoirement accès à une
place en catway.

PORT DE PLAISANCE

Nom Prénom : _____

Nationalité :

Téléphone : _____

Adresse : _____

Portable : _____

Adresse mail : _____

Nom du bateau : _____

Longueur Hors Tout : _____

Modele : _____

Largeur Hors Tout : _____

Quartier et n° d'immatriculation : _____

Tirant d'eau : _____

Poids : _____

DATE D'ARRIVEE DU BATEAU : _____

DATE DE DEPART DU BATEAU : _____

Je déclare avoir souscrit une assurance, à la compagnie _____ et dont
le numéro de Police est _____,

Couvrant au moins les risques suivants :

- Dommages causés aux ouvrages du Port,
- Renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites du Port ou dans les chenaux d'accès,
- Dommages causés aux tiers à l'intérieur du Port.

Je m'engage à mettre à poste de chaque bord de mon bateau un minimum de trois défenses ou pare battages.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'exploitation du Port de Plaisance.

Fait à _____, le _____

Signature :

DATE D'ENVOI :

DATE DE RECEPTION :

PLACE N°

DATE D'ARRIVEE :

/ /

DATE DE DEPART :

/ /

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- 1- Les bateaux devront être solidement amarrés aux postes qui leur auront été attribués.
- 2- Les pontons devront toujours être libre de passage et non encombrés de matériel.
- 3- Interdiction d'utiliser les manilles ou tout autre dispositif métallique pour amarrer son navire sur les points d'amarrage aluminium des pontons.
- 4- Interdiction d'utiliser des pneus comme pare battage et à plus forte raison de fixer ceux-ci contre les catways, pour quelques causes que ce soit.
- 5- Il est interdit à tous les bateaux (yachts, dériveurs, vedettes, barque de pêche, etc. ...) de se livrer à une navigation dangereuse dans les limites du port et notamment de dépasser la vitesse de trois nœuds.
- 6- L'inscription au formulaire ne donne pas automatiquement lieu à une place déterminée et numérotée pour la durée de l'escale, votre bateau se verra attribuer une place non-nominative en fonction des disponibilités (bassin visiteur ou place disponible temporairement dans le bassin annuel).
- 7- L'utilisation de chaîne est recommandée sur les bouées